



Dans le cadre de la démarche stratégique et sous couvert de prise en compte des aspirations des personnels, la Direction Générale a vainement tenté d'obtenir l'adhésion des agents malgré eux, en se basant sur quelques axes majeurs :

- Contribuer à la solidité financière des institutions publiques ;
- Favoriser un environnement de confiance par notre qualité de service et notre proximité;
- Devenir une administration numérique de référence au service de tous ;
- Construire une culture commune pour renforcer notre professionnalisme.

Sous ces belles paroles, se cache le démantèlement du service public :

la gestion et l'acceptation de la diminution des effectifs et des pénuries d'emplois ;

- la remise en cause des droits et garanties collectives mais aussi individuelles (sur les droits à mutation, les carrières, la notation, les régimes indemnitaires particuliers...)
- les nouvelles attaques contre le maillage territorial avec des plans massifs de fermetures de trésoreries, de regroupement en pôle et de fusion des services, d'une régionalisation de certains services.

Notre département n'est pas épargné depuis quelques années, nous sommes à la pointe de cette *modernisation* : l'échec de la fusion CDI/CDIF est patent : les suppressions d'emplois n'ont fait qu'alourdir les tâches des agents. Quand la direction générale parle de proximité, parle-t-elle de la disparition du service du Cadastre, du service de l'enregistrement et de la fiscalité patrimoniale sur le site d'Aubusson. La réforme des cantons ne va-t-elle pas impliquer la suppression de postes comptables ?

Le manque d'effectifs est de plus en plus criant dans tous les services, mais pour la première fois un service à la Direction est fermé : le service CEPL est fermé faute du manque de personnel pour assurer le déploiement du PES V2. C'est effectivement une charge de travail importante qu'une seule personne ne peut pas effectuer en plus de ses tâches habituelles. La direction aurait peut-être pu anticiper en affectant une autre personne (comme dans d'autres départements) à la dématérialisation !!!

La revalorisation des locaux professionnels doit être effective en 2015 ; parfait, mais en Creuse, ce travail ne repose que sur une personne qui part à la retraite sous peu. D'ailleurs, au delà de cette réforme, nous pouvons nous interroger sur l'avenir du Cadastre en Creuse 4 agents sur 7 seront à la retraite d'ici fin 2014.

Enfin, Les hausses d'impôts ont été au cœur des enjeux et des préoccupations des contribuables comme en attestent les agents des finances publiques qui sont les témoins directs de la dégradation des conditions de vie de nos concitoyens, de l'impact de la crise et des conséquences des politiques fiscales des gouvernements successifs.

Dans les services, l'inquiétude des agents est chaque année de plus en plus vive car, si les sollicitations des contribuables sont de plus en plus nombreuses, la tension augmente également. Elle est confirmée par une hausse du nombre d'incidents et par la multiplication des agressions verbales voire physiques. Ceci procède des effets de la crise économique et sociale qui génère un allongement des files d'attentes devant les services des Finances Publiques. Mais également d'une mise en exergue des agents des finances publiques en regard des agissements de leur ancien Ministre. Cette dégradation de la situation est aussi la conséquence de la réduction continue des effectifs au sein des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et, par conséquent, d'une difficulté croissante à faire face à la charge de travail à l'accueil comme dans l'ensemble des postes et services).

Vous parlez d'un dialogue confiant, expression maladroitement d'ailleurs car s'il existe un dialogue, il y a automatiquement un minima de confiance, mais la démarche stratégique c'est le démantèlement des DDFIP, c'est la casse du réseau de proximité, l'externalisation de certaines tâches.

Ces propositions sont inacceptables, nous exigeons :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP, la pérennité du réseau de proximité
- l'arrêt des transferts de service
- le maintien du statut général et des statuts particuliers et de tous les droits et garanties
- l'abandon de la démarche stratégique.